

COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE DE CLUB

Objectif : Susciter, sélectionner et présenter les candidats les mieux qualifiés aux postes d'officiers.

PERSONNEL : Le comité comptera au moins cinq membres. Autant que faire se peut, le comité devrait comprendre des membres qui ont de l'expérience et des nouveaux membres afin que les points de vue pris en considération soient diversifiés. Comme ils auront travaillé avec plusieurs présidents de comité, les vice-présidents en place peuvent apporter des recommandations et un éclairage très pertinents.

DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :

- Susciter des candidatures acceptables aux postes de président, président-élu, vice-présidents et directeurs pour l'année suivante.
- Faire l'étude des habiletés requises à chaque poste et tenter de jumeler celles-ci avec les habiletés connues des candidats potentiels.
- Interviewer chaque personne mise en candidature;
 - Informer chaque candidat des défis et des responsabilités attachés au poste;
 - Décrire en détail le poste pour lequel le candidat est pris en considération;
 - Évaluer l'aide que le candidat recevra de sa famille et de son employeur;
 - Évaluer le désir et la détermination du candidat à servir;
 - Vérifier si le candidat a le temps requis par son poste;
 - Faire connaître au candidat la formation disponible et vérifier s'il désire s'en prévaloir.
- Remettre au secrétaire-trésorier la liste alphabétique des personnes mises en candidature pour chaque poste, chaque poste comptant au moins un candidat.

PLAN D'ACTION : Le comité doit obtenir les meilleurs candidats et candidates possibles pour diriger le club durant l'exercice financier suivant.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce doit être fait?